



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr

Site internet : <http://67.snuipp.fr/>

Page facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu/>



Compte-rendu du groupe de travail du 28 août 2012

Le GT de ce mardi 28 août a été présidé par M. Jean-Baptiste Ladaique, IENA.

Modifications dans les équipes :

Quelques modifications dans l'équipe des IEN :

- Madame Patricia Eckert sera IEN de Wissembourg
- Monsieur Patrick Wack prend la suite de M. Bohy à Strasbourg 2
- Monsieur Rémi Koslik remplace M. Moritz à Strasbourg 1

Dans l'équipe administrative :

- Madame Marie-Claude Thiébault succède à madame Carraro à la division du personnel.
- Madame Carraro reprend le poste de madame Cheng.
- Madame Lambert devient secrétaire de la circonscription de Strasbourg 6. Son successeur prendra ses fonctions le 1^{er} septembre.

Affectations des collègues restés sans poste :

36 collègues ont été nommés sur des postes. Une centaine d'autres restent sans affectation et seront placés en surnombre à la pré-rentree.

Nos élus ont contacté nos adhérent(e)s concerné(e)s.

Les personnes affectées en surnombre seront placées dans des écoles d'une circonscription proche de leur domicile jusqu'à ce que des postes se libèrent. Ils seront contactés par l'administration, au fur et à mesure des besoins, pour être nommés sur des postes devenus vacants (congrés maladie, maternité, parentaux...).

Rentrée des stagiaires :

Le dispositif de formation des stagiaires de l'an passé est reconduit cette année.

45 stagiaires étaient prévus pour la rentrée, mais le nouveau ministre a demandé au recteur d'en recruter 8 de plus sur liste complémentaire. En fait ce sont 52 stagiaires qui seront en poste dans les écoles du Bas-Rhin à la rentrée, le 53^{ème} devant valider d'abord son M2. Le bénéfice du concours lui reste acquis pour un an.

Enseignants-brigades en surnombre, décharge des stagiaires (S1) :

Chaque stagiaire S1 est adossé à un enseignant-brigade. Celui-ci sera en classe le vendredi.

Il n'est pas exclu que les stagiaires n'aient plus tous ensemble le même jour de décharge en cours d'année, au fur et à mesure de l'emploi des surnombres. Les surnombres pourront alors être amenés à se déplacer sur des distances plus ou moins longues.

Jusqu'au 14 septembre, ces enseignants-brigades déchargeront les directeurs et directrices des écoles de 2 et 3 classes. Ils percevront alors l'ISSR.

Normalement tous les directeurs d'écoles à 2 et 3 classes doivent bénéficier du dispositif. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous afin que nous puissions intervenir auprès des services.

A partir du 17 septembre, ces enseignants en surnombre seront à disposition du plan de formation continue (un conseil de formation se réunira dans le courant du mois de septembre).

Les enseignants en surnombre auront leur résidence administrative dans l'école du stagiaire et percevront l'ISSR lorsqu'ils seront amenés à se déplacer hors de leur résidence administrative.